

Des engagements essentiels pour garantir l'accès aux services et la dignité des personnes en situation d'itinérance

Les demandes du RAPSIM aux partis politiques dans le cadre de la campagne électorale provinciale de 2026

Les besoins en itinérance sont plus criants que jamais, et les personnes vivant à Tiohtiá:ke/Montréal font face à des obstacles majeurs pour accéder aux services essentiels, au logement, aux soins et à un revenu décent.

Nous demandons aux partis politiques de faire de la lutte à l'itinérance une priorité gouvernementale.

Pour le RAPSIM, garantir l'accès aux services signifie offrir des réponses humaines, adaptées, flexibles et dignes, soutenues par un financement stable et récurrent. Cela nécessite une réelle volonté gouvernementale d'agir sur les causes de l'itinérance à travers des mesures fondées sur les droits, la prévention et la justice sociale.

Dans cette plateforme, le RAPSIM présente des mesures visant à agir sur les causes structurelles de la crise de l'itinérance, ainsi que des actions urgentes nécessaires pour améliorer de manière durable les conditions de vie des personnes.

Un gouvernement qui fait de la lutte à l'itinérance une priorité nationale

La crise de l'itinérance ne peut plus être gérée à travers des réponses fragmentées, temporaires ou cloisonnées entre différents ministères. L'itinérance est un enjeu transversal qui touche la santé, le logement, le revenu, l'accès à la justice et les droits fondamentaux. Le gouvernement du Québec doit assumer un leadership clair, imputable et coordonné afin de déployer des réponses globales et durables.

Nous demandons que les partis politiques s'engagent à :

- 1. Nommer un ministre responsable de la lutte à l'itinérance, doté des ressources nécessaires et d'un véritable pouvoir de coordination entre les ministères concernés.**
- 2. Garantir la participation citoyenne des personnes premières concernées**
- 3. Instaurer une reddition de comptes publique et transparente**
- 4. Agir face à l'urgence climatique liée à l'itinérance**

Droit à la santé

Le droit à la santé repose sur la prise en compte globale des déterminants sociaux et exige un accès réel à des soins et services humains, continus, adaptés et volontaires.

Trop de personnes en situation d'itinérance se heurtent à des barrières administratives, à la stigmatisation, à des ruptures de services ou à des approches inadaptées à leurs réalités qui les excluent des trajectoires traditionnelles de soins. Le gouvernement du Québec doit soutenir des réponses de proximité intégrées, alliant l'expertise du réseau de la santé et celle du milieu communautaire, afin de rejoindre les personnes les plus désaffiliées.

Nous demandons que les partis politiques s'engagent à :

1. **Renforcer les services de proximité et de première ligne en itinérance, en santé mentale et en dépendance**
2. **Structurer des trajectoires régionales et des continuums de services fluides**
3. **Favoriser des approches de santé publique, de réduction des méfaits et d'approvisionnement sécuritaire**
4. **Garantir un accès universel, inconditionnel et sans barrières aux soins et services**

Droit au logement

Assurer le droit au logement, c'est garantir à chaque personne l'accès à un logement salubre, sécuritaire, stable et réellement abordable, ainsi qu'aux services de soutien nécessaires pour s'y maintenir. Le gouvernement du Québec doit cesser de s'en remettre au marché privé pour répondre aux besoins des personnes les plus vulnérables et investir massivement dans le développement de logements sociaux et communautaires, ainsi que dans des solutions publiques adaptées aux réalités des personnes en situation d'itinérance ou à risque de l'être.

Nous demandons que les partis politiques s'engagent à :

1. **Mettre en place un plan d'urgence pour le logement social à Montréal**
2. **Assurer un financement adéquat et récurrent du soutien communautaire en logement**
3. **Développer une offre de logements adaptée à la diversité des réalités et des besoins des personnes**

Droit à la justice

Le droit à la justice repose sur un accès réel aux droits et aux recours, ainsi que sur un traitement équitable et sans discrimination. Les personnes en situation d'itinérance se heurtent à la judiciarisation de leurs stratégies de survie, au profilage social, au profilage racial et à de nombreux obstacles qui entravent l'exercice de leurs droits. Le gouvernement du Québec doit agir sur les causes structurelles de ces iniquités et mettre en place les conditions nécessaires pour briser le cycle de la judiciarisation et garantir un accès réel à la justice.

Nous demandons que les partis politiques s'engagent à :

- 1. Briser le cycle de la judiciarisation**
- 2. Agir sur les cadres juridiques qui contribuent à la judiciarisation**
- 3. Soutenir et financer les initiatives favorisant l'accès réel à la justice**

Droit à un revenu décent

L'accès à un revenu décent est une condition essentielle pour prévenir et réduire l'itinérance. Pourtant, de nombreuses personnes se heurtent à des barrières administratives, à des services déshumanisés et à des prestations insuffisantes qui les maintiennent dans la pauvreté et l'exclusion. Les programmes de soutien du revenu doivent être accessibles, adaptés aux réalités des personnes et permettre de vivre dans la dignité.

Nous demandons que les partis politiques s'engagent à :

- 1. Assurer des services publics accessibles, humains et non discriminatoires**
- 2. Simplifier les démarches d'accès au revenu**
- 3. Augmenter et élargir les programmes de soutien du revenu**
- 4. Garantir l'accès automatique aux aides et prestations auxquelles les personnes ont droit**

Soutien à l'action communautaire

Les organismes communautaires sont des acteurs essentiels de la lutte à l'itinérance. Par leur présence constante sur le terrain, leurs liens de confiance avec les personnes et leur capacité à rejoindre les populations les plus désaffiliées, ils jouent un rôle central dans l'accompagnement, la prévention, la réduction des méfaits et la défense de leurs droits. Toutefois, malgré leur expertise reconnue, les organismes demeurent sous-financés et trop souvent contraints de pallier les manques du filet social. Le soutien à l'action communautaire doit être renforcé afin de permettre des réponses stables, humaines et adaptées aux réalités vécues.

Nous demandons que les partis politiques s'engagent à :

- 1. Rehausser et stabiliser le financement des organismes communautaires en santé et services sociaux via le programme PSOC**
- 2. Reconnaître et soutenir les interventions transversales développées par les organismes**
- 3. Respecter l'autonomie des organismes communautaires**

L'itinérance ne peut être réduite à une simple gestion de crise. Répondre durablement à cette réalité exige des investissements structurants, une réelle volonté politique et une reconnaissance du rôle essentiel joué par les organismes communautaires. Le RAPSIM

appelle les partis politiques à s'engager concrètement afin de construire un véritable filet social fondé sur les droits, la dignité et la justice sociale.